

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHE D'ORGANISATION DE SEJOURS DE VACANCES D'ETE 2023-2024 POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS VINCENNOIS - LOT 1: SEJOUR EN BORD DE MER - DECOUVERTE DU MILIEU MARIN ET ACTIVITES NAUTIQUES DONT VOILE, EN FRANCE POUR LES ENFANTS AGES ENTRE 6 A 14 ANS, PASSE AVEC L'ASSOCIATION PEP DECOUVERTES

DÉCISION N° DM-24-079 EN DATE DU 18 MARS 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-22-444 en date du 30 novembre 2022 de signer le marché d'organisation de séjours de vacances d'été 2023-2024 pour les enfants et les adolescents vincennois – lot n°1 : séjour en bord de mer – découverte du milieu marin et activités nautiques dont voile, en France pour les enfants âges entres 6 à 14 ans ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 07/03/2024, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de prendre en compte la modification en lieu et place du centre de vacances situé à Saint-Martin-de-Bréhal, par le centre de vacances à Courseulles-sur-Mer, en Normandie ;

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'association PEP Découvertes, 5/7 rue Georges Enesco 940000 Créteil, représenter par Monsieur RAOUL Michel, l'acte modificatif n°1 au marché d'organisation de séjours de vacances d'été 2023-2024 pour les enfants et les adolescents vincennois – lot n°1: séjours en bord de mer – découverte du milieu marin et activités nautiques dont voile, en France pour les enfants âges entres 6 à 14 ans.

L'acte modificatif n°1 a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240318-Imc1H11802H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/03/2024

Date de Publication: 18/03/2024

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240318-Imc1H11802H1-AR Date de réception en Préfecture : 18/03/2024

Date de Publication : 18/03/2024